

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 8 décembre 2016

Etaient présents : M. Jean BACCI, Mme Anne Marie SANTACREU, MM. Gilbert RIBOULET, Marc CAILLEUX, Giovanni GENIO, Mmes Ghislaine GENIO, Marie- Hélène MAROTZKI, M Jean-Pierre HERRIOU.

Absents excusés: Mmes Corinne GHESQUIER, Arlette GUTTIN, M. Franck DELIGNY

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERRIOU.

Le quorum est atteint.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2016.

A/ Délibérations

1) Décision modification n°4 :

Le maire explique qu'à la suite du départ du locataire de la Forge 2, il est nécessaire de lui rendre le dépôt de garantie. Pour cela il faut alimenter le compte 165 en prenant 300€ du compte 231.

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

2) Délégation du Service Public de l'Eau Potable : approbation du choix du délégataire du Service Public de l'Eau Potable

Monsieur le Maire présente les résultats des négociations menées le 15 novembre 2016 avec les deux candidats (SEERC et T.E.C.) en présence et avec l'aide du bureau Artelia. Il propose d'attribuer le marché à la SEERC pour une durée de 4 ans. Vote du conseil municipal à l'unanimité.

3) Délégation du Service Public de l'Assainissement Collectivité : approbation du choix du délégataire du Service Public de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire présente les résultats des négociations menées le 15 novembre 2016 avec les deux candidats (SEERC et T.E.C.) en présence et avec l'aide du bureau Artelia. Il propose d'attribuer le marché à la SEERC pour une durée de 4 ans. Vote du conseil municipal à l'unanimité.

4) Ferme photovoltaïque : choix du prestataire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Herriou qui présente les résultats de la procédure de recrutement du développeur, procédure initiée en mai 2016 et poursuivie jusqu'au 21 novembre 2016, date des ultimes entretiens avec les trois derniers candidats encore en compétition, entretiens qui se sont déroulés en présence des membres de la commission technique d'analyse des offres. Le dossier d'UrbaSolar est apparu le meilleur et Monsieur le Maire propose de signer un accord de partenariat avec ce groupe. Vote du conseil municipal à l'unanimité.

5) Délégation de service public « Fourrière animale » : renouvellement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents qu'une convention d'exploitation de la fourrière animale (accueil des animaux sans ramassage) avait été signée le 5 novembre 2013 et prend fin le 31 décembre 2016. La convention se renouvellera tacitement par période d'une année dans la limite de deux renouvellements, et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce renouvellement pour l'année 2017 au tarif de 350€ est approuvé à l'unanimité.

6) Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de PACA pour le Très Haut Débit

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon » (CCLGV) qui a pris la compétence Très Haut Débit (THD) souhaite pour accélérer les procédures de couverture et normalisation des réseaux de communications électroniques transférer celle-ci au SMO PACA et l'avis des communes est donc sollicité. Approbation à l'unanimité.

7) Affectation de la Réserve Parlementaire du Député Olivier Audibert-Troin

Faute d'affectation précise, cette délibération est reportée au prochain conseil municipal de janvier 2017.

8) Engagement de la commune dans la réactualisation de son Schéma Directeur d'Assainissement et sollicitation des aides auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (DETR)

Monsieur le Maire explique que notre station d'épuration est une des plus anciennes du département du Var et l'ARPE (Agence Régional pour la Protection de l'Environnement), associée à la DDTM, nous demande de programmer les travaux d'extension/réhabilitation de la STEP.

Au préalable il faut revoir le schéma directeur d'assainissement de Moissac-Bellevue, datant de plus de 10 ans. Pour ce faire, avec l'aide des services techniques de la SPL ID83 (assistance à la maîtrise d'ouvrage et de l'élaboration du cahier des charges), nous devons recruter un bureau d'études spécialisé et financer les services correspondants. L'ensemble

de cette opération représente un coût de 40 000€ qui peuvent être financés à 50% par l'Agence de l'Eau et à 30% par la DETR (Département du Var), le reste (20%) reste à la charge de la commune.

Des demandes de subvention sont à faire rapidement. Approbation à l'unanimité.

9) Modification des loyers, prix et gratifications

9.1 L'indice de révision des loyers

Monsieur le Maire informe le conseil que les variations des indices qui conduisent aux ajustements de ces diverses valeurs sont infimes (0.06%) et il propose de reconduire pour 2017 ce qui avait été retenu pour 2016.

Garages communaux :	161€/trimestre
Studio la forge 2	270€/mois
F2 Les Aires :	400€/mois
F3 Les Aires :	410€/mois
Cabinet infirmier :	352€/mois

9.2 Gratifications du personnel communal, elles sont ajustées comme suit :

Secrétaire de mairie :	1 300€
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps plein :	1 000 €
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps partiel :	365 €
Adjoints Technique Principal 2 ^{ème} classe à temps plein :	1 000 €

9.3 Tarif eau des Gypières

Les tarifs fixés pour 2016 sont maintenus soit :

Abonnement semestriel	31,00 €
Prix du m3	0,80 €

9.4 Surtaxe eau et assainissement pour 2017 :

Les tarifs fixés pour 2016 sont maintenus soit :

Surtaxe eau	1,00 €
Surtaxe assainissement pour 45 m3	0,17 €
Surtaxe assainissement dépassement	0,20 €
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €

Approbation à l'unanimité

10) Remboursement des frais de transport, de repas et de nuitée des membres du conseil municipal non indemnisés

Monsieur le Maire explique que certains conseillers (non indemnisés) ont représenté la commune dans des colloques et réunions hors département et demande à ce que les dépenses afférentes aux voyages et séjours leur soient remboursées. Approbation à l'unanimité

11) Echange de terrains CARLIEZ-SPRANG/COMMUNE de Moissac-Bellevue

Dans le lotissement des Blaquets, un échange de terrain (surface totale de 215m²) est sollicité par Mme Carlier / M. Sprang avec la commune, les frais inhérents étant à la charge de ces personnes.

Approbation à l'unanimité pour l'échange à surface identique avec un terrain communal jouxtant.

B/ Questions diverses :

Nuisances induites par les pigeons dans le village: M. Mahieu demande si, comme il y a quelques années, la commune mènera une action contre les pigeons du village qui détruisent les bâtiments et salissent les rues. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Genio, conseiller délégué à la voirie, promettent de prévoir une intervention l'année prochaine. En attendant, ils rappellent à tous les habitants de ne plus les nourrir.

Souvenir français, section de Moissac: Monsieur Versickel informe le conseil qu'il démissionne le 14 décembre 2016 son poste de président du Souvenir français mais qu'il restera toujours moralement très attaché à cette structure qu'il a animé depuis si longtemps. Il remercie également le maire ainsi que toute la municipalité pour leur soutien et aide. Le conseil, unanime, le remercie pour tout.

Fin de séance à 19h40.